



Les deux parcs se situeront au large de la côte est du Cotentin. © Cerema

Ces prochaines années, le Cotentin s’apprête à devenir le phare de l’éolien offshore français en accueillant, au large de ses côtes, les deux plus grands parcs du pays. Malgré quelques aléas ces derniers mois.

Alors que projet de parc éolien offshore Centre Manche 1 (1,05 GW) **a été attribué en mars 2023** au tandem EDF Power solutions et Maple power, **TotalEnergies et RWE ont décroché**, en septembre, l’appel d’offres (AO8) de Centre Manche 2 (1,5 GW). Ces deux champs éoliens, qui doivent voir le jour au début de la prochaine décennie, pourront produire l’équivalent de la consommation électrique d’environ 2 millions de foyers français.

Mais les rebondissements ont été nombreux ces derniers mois. Les deux plus grands parcs prévus au large des côtes françaises ont vu chacun des porteurs de projet se retirer : **Maple power**, partenaire historique d’EDF Power solutions, pour Centre Manche 1, situé à 33 km au large de Barfleur et devant compter entre 37 et 47 éoliennes sur une zone de 183 km².

Quelques jours après avoir été lauréat, **RWE a lui aussi quitté le navire** du consortium formé avec TotalEnergies, laissant ainsi les deux entreprises françaises seules à la tête de ces deux gros projets. Une situation qui a amené **TotalEnergies à proposer à EDF de s’allier** pour réaliser ce parc de 1,5 GW. Reste à savoir si EDF fera de même pour Centre Manche 1...

Retombées économiques

Le projet Centre Manche 2, dont la mise en service est prévue en 2033, représente un investissement global de 4,5 milliards d’euros. Centre Manche énergies, société créée par TotalEnergies et dédiée au projet, a proposé un tarif de rachat de l’électricité fixé à 66 euros le MWh. Elle a, de plus, annoncé en mars d’importantes retombées économiques pour la Normandie, notamment pour les PME qui bénéficieraient d’au moins 450 millions d’euros de contrats lors de la phase de développement et de construction (8 ans) et de 250 millions d’euros lors de la phase d’exploitation et de maintenance (35 ans).

Pour Centre Manche 1, premier parc français en zone économique exclusive dont les travaux doivent débuter en 2028 pour une mise en service en 2032, le tarif d’achat de l’électricité a été fixé à 44,90 euros le MWh. Deux tarifs

« compétitifs », assure Jules Nyssen, président du Syndicat des énergies renouvelables (Ser). Si Centre Manche 1 doit aussi apporter des recettes à l'économie normande, les parcs jumeaux situés en ZEE ne rapporteront aucune taxe éolienne ni aux collectivités ni aux pêcheurs.

*Cet article est paru mi-mai dans notre hors-série annuel consacré aux énergies marines renouvelables, disponible en kiosque, **sur notre boutique en ligne** et **en version numérique** sur notre site internet.*

Sébastien Lucot